

MONTARNAUD

Magazine d'information de la ville de Montarnaud

Trimestriel N°14 - Avril, mai, juin 2025

MAG'

HÉRITER D'UN PASSÉ FONDER L'AVENIR



© Yoan Claveau, De Lima



Ville de
Montarnaud

SOMMAIRE

3 Edito

4 Dans l'actu

Laïcité
Cérémonie d'accueil
Service technique
Relamping
Arbre de vie
Gratuité TaM

6 En chantier

Cave coopérative
Travaux réseaux d'eaux enterrés
Cimetière
Entrée de ville
Salle des fêtes

9 Portrait

Amélie MICHEL ARTUS
Julie POULIN
Valérie GIMENEZ
André MAZOYER

10 Cadre de vie

Opération 8000 arbres
Entretien cours d'eau
Frelon asiatique
Réglementation végétaux

12 Jeunesse

Salle des jeunes
City stade
Projets intergénérationnels
CMJ

14 Solidarité

CCAS
Centre socio-culturel
Mobilité
Grand'Dire ensemble

16 Culture

Château
Fête de la musique
Fête de la transhumance
Fête de la nature, de la jeunesse et des sports
Animal totémique
Bibliothèque

20 Vie associative

ASMPV
Louis FOUQUET
Sport gym montarnéen
Scrabble
Espoir pour un enfant

22 Parole à

23 Retour en images

24 Agenda



N° 14 - 2025

Magazine Trimestriel de la ville de Montarnaud
Directeur de la publication : Jean-Pierre Pugens
Responsable de la publication : Laurence Durand
Crédits photos : Ville de Montarnaud - Laurent Arnaud.
Atelier Peytavin.
Conception et réalisation : Imprimerie BSF
Imprimé à 2100 exemplaires sur papier certifié PEFC

Retrouvez toutes
les informations
de votre commune
sur nos réseaux sociaux :



www.facebook.com/MairiedeMontarnaud/



<https://instagram.com/villemontarnaud>



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous.

« La rumeur est la fumée du bruit. »

L'expression célèbre de Victor Hugo demeure malheureusement toujours d'actualité et la Commune n'est pas épargnée.

Dans le cadre de l'opération démolition et réhabilitation de la cave coopérative, des propos mensongers, voire injurieux ont été tenus sur les réseaux sociaux à propos de l'attitude de la Municipalité à l'égard de Tropikal Pizza, installé sur le site de la cave coopérative en 2007, sur la base d'une autorisation délivrée par « Les Coteaux Du Terral ». Ledit document précise qu'il s'agit d'un « mobil home destiné au commerce de pizzas et que l'emplacement de parking en bord de route pourra varier en fonction des impératifs de fonctionnement de la cave coopérative ».

En outre, le loyer de 100€ n'a jamais fait l'objet de versement.

En dépit de solutions apportées, d'une procédure dans les règles pour informer M. Jimenez, considérant que la commune souhaite faire réhabiliter la cave coopérative pour en faire un espace dédié au public et que les travaux nécessitent le déplacement de son activité, de fausses informations ont circulé.

Pire, la cave coopérative, où beaucoup de nos anciens ont passé une partie de leur vie et contribué à l'essor de notre village, a été taguée d'un « CHANTIER DE LA HONTE ».

Qui s'autorise à jeter l'opprobre sur des équipements relevant du patrimoine communal qui permettront, par leur réhabilitation, à tous les montarnéens de s'épanouir et de faire nation ?

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie au nom de la commune.

Alors que la Commune se soucie d'une mobilité facilitée pour ses administrés, en mettant en place depuis le 3 mars, la gratuité des transports TaM, une nouvelle fois la rumeur a été répandue. Celle de la possibilité du passage de la commune de Montarnaud à la métropole de Montpellier. L'expérimentation, qui sera réalisée sur une année, n'entraîne aucune condition de rattachement à la Métropole de Montpellier.

Montarnaud fait partie de la CCVH et y restera !

L'objectif du conseil municipal, depuis sa prise de fonction en 2020, est le bien-être de tous les Montarnéens.

Est-il impossible pour ces détracteurs de réfléchir aux conséquences de leurs actes ? A cette motivation sans limite de créer la discorde ? N'existe-t-il pas d'autres façons d'exprimer ses désaccords ?

Je rappelle que la discussion est possible, lors des réunions publiques, des conseils municipaux, des permanences en Mairie.

Je souhaite qu'à l'avenir nous puissions retrouver un climat plus serein.

Malgré ce, je vous souhaite un excellent printemps.

Bien à vous.

Jean-Pierre Pugens

Maire de Montarnaud



ACTU

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,

Laïcité

Dans le cadre d'une dynamique de promotion et de défense de la laïcité, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault s'associe à l'Observatoire de la Laïcité en Cœur d'Hérault et au service général du patrimoine culturel de la Région Occitanie, pour un projet patrimonial autour des bustes de Marianne, sur notre territoire.



Créée en 2011, OLAÏC 34 est une association qui a pour objet la promotion et la défense de la laïcité, définie par la loi de séparation des églises et de l'État du 9 décembre 1905. Elle promeut et défend aussi l'école laïque qui doit permettre aux élèves de se « construire » sans avoir recours à des financements et interventions du secteur marchand. La présidente **Baya ADJI** :

« Il ne faut pas oublier que la laïcité est en danger et il est de notre devoir de la protéger, de l'expliquer et de rendre visibles les effets qu'elle a produits pour une société apaisée où toutes les opinions ont droit de cité, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la liberté et la dignité des enfants, des femmes et des hommes de ce pays. »

Cette association agréée par l'Éducation Nationale, intervient auprès des établissements scolaires pour défendre et faire comprendre la laïcité par le biais d'actions de sensibilisation et d'animation. L'association est venue en Mairie de Montarnaud pour recenser notre Marianne, comme pour les 27 autres communes :

« Notre objectif est de réaliser un nouveau livret pédagogique des Mariannes avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault. »

Ce livret pédagogique destiné à servir de support pour des animations de sensibilisation en direction des enfants sera édité en fin d'année 2025.

<https://www.olaic34.fr/>

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL

Dans la citoyenneté française

Un moment à la fois solennel et convivial pour ces trois Montarnéens. Plus qu'un acte administratif, c'est un moment fort qui marque une étape importante dans la vie de ces nouveaux citoyens français et dans leur parcours d'intégration.

Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rappelé les valeurs de fraternité, de respect et de laïcité qui s'attachent à l'acquisition de la nationalité française, ainsi que l'importance du devoir électoral. **Zineb HADDOU** témoigne :

« Cette démarche me paraissait être la continuité de l'accomplissement de mon intégration personnelle et professionnelle en France durant ces 12 dernières années.

Après avoir été accueillie une première fois en 2010 dans le cadre de mes études universitaires, j'ai trouvé, en plus d'une formation enrichissante, l'amour de ma vie ! Cette dernière raison m'a amenée à m'installer définitivement deux ans après, suite à notre mariage. Acquérir la nationalité française représente une satisfaction personnelle pour adhérer aux valeurs de ce pays et participer à son avenir en ayant la possibilité de voter par exemple. »



SERVICE TECHNIQUE

Achat

A la mi-mars, le service sera doté d'un camion « polybenne ». Ce dernier va permettre aux agents de ne plus charger et décharger l'ensemble du matériel pour les festivités, notamment les barrières beaucairoises.

Ce qui signifie un gain de temps considérable, et par la même une optimisation du temps de travail (redéfini pour d'autres tâches), et une économie financière, (par exemple, lors d'une location de mini-pelle, le service n'aura plus besoin de remorque).

Cette acquisition s'apparente à un remplacement car deux véhicules sont vendus en contrepartie.

Coût : 45 000€



RELAMPING

Éclairage public

Grâce aux subventions Fonds Verts, Hérault Énergie a procédé au remplacement de l'éclairage public de la commune par un dispositif moins énergivore, c'est-à-dire un passage en LED. Ainsi 16 candélabres ont été remplacés sur l'esplanade Jean-Moulin, une quinzaine début janvier au chemin des Écoliers ainsi que sur le rond-point de l'Arbre de vie. Reste à réaliser l'entrée de ville et l'avenue de Montpellier.

L'ensemble de ces opérations est réalisé sans dépenser le moindre euro par la Commune, le financement étant assuré par Hérault Énergies.

ARBRE DE VIE

Rond-point

Après un bon nettoyage, les agents du service technique ont posé une toile de sol, mis du calcaire et posé des rochers et pouzzolanes, en imaginant plusieurs formes : menhir, livre et dolmen. Une petite végétation sera plantée au printemps.



GRATUITÉ

TaM

Montpellier Méditerranée Métropole a voté le 13 février l'expérimentation de la gratuité des transports pour tous les habitants de Montarnaud.

Pendant un an, avec le soutien de la commune, les Montarnéens vont ainsi pouvoir expérimenter les transports gratuits sur le réseau TaM de Montpellier et sa Métropole.

La gratuité des transports en commun, c'est l'opportunité d'éviter les bouchons, en dépensant moins et en agissant pour la planète.

Plus besoin de ticket pour voyager. Avec votre pass'gratuité, voyagez sans validation, en liberté.

En se garant par exemple gratuitement au P+Tram Mosson, vous pourrez prendre les lignes 1 et 3 de tramway pour rejoindre le centre-ville.

Quelles sont les modalités de fonctionnement de la gratuité ?

Les montarnéens peuvent formuler leur demande de Pass gratuité, accompagnée des pièces justificatives nécessaires :

- Sur l'appli M'Ticket TaM,
- Dans l'un des 3 Espaces Mobilité TAM, en prenant rendez-vous sur : <https://rdv.tam-rendezvous.com/>
- Sur la boutique en ligne du site www.tam-voitures.com rubrique « Demandez votre Pass gratuité ».

Il est important de préciser que les demandes de Pass Gratuité ne font pas immédiatement office de titre de transport pour voyager sur le réseau TaM.

Elles doivent d'abord être examinées et validées par la TaM, ce qui peut prendre quelques jours.

Une fois la demande validée, un E.mail de confirmation est envoyé et le Pass Gratuité devient immédiatement accessible via l'application M'Ticket TaM.

BIENVENUE **24h max** **P+tram**
PRENEZ UN TICKET ET CONSERVEZ-LE

VOUS AVEZ UN PASS GRATUITÉ

- Le P+tram est gratuit
- en voyageant sur le réseau TaM
- en enregistrant votre trajet sur l'appli M'Ticket

MODE D'EMPLOI

- En P+tram**
Enregistrez le début de votre stationnement dans l'appli M'Ticket
- Voyages**
En tram ou en bus, jusqu'à votre destination
- A destination**
Enregistrez la fin de votre voyage dans l'appli M'Ticket
- A la sortie**
Insérez le ticket d'entrée et enregistrez votre départ dans l'appli M'Ticket

EN CHANTIER



CAVE COOPÉRATIVE

« Honorer le passé et tracer l'avenir »

Le 16 janvier 2025, a été signé l'acte d'acquisition par la Commune de Montarnaud. Les travaux de démolition ont débuté fin janvier.

Nature des travaux de la 1^{ère} phase :

- Démolition de toutes les structures existantes hormis la partie principale de la cave construite en moellons.
- Dépose et stockage des tuiles de toiture pour mise en place d'une dalle.
- Curage de la partie interne (des cuves centrales), les cuves latérales de part et d'autre, seront conservées.
- Les matériaux, dont le béton, seront broyés et stockés sur place.

L'équipe de maîtrise d'œuvre qui gère cette phase de démolition est la société ARGETEC.

Le coût de cette opération est de 880 000 €HT

Les travaux se termineront en juillet 2025.

État d'avancement de la 2^{nde} tranche :

L'architecte est désigné : cabinet PEYTAVIN CLAVAU DE LIMA.

Objet : réalisation de la Mairie et de la Salle Multiusages (fêtes, théâtre, cinéma, concert et autres).

- L'avant-projet sera rendu pour le mois de mai 2025.
- Le dépôt du permis de construire, effectué en même temps, pour une obtention prévue en novembre 2025.
- Si les financements sont obtenus, les travaux pourraient démarrer en février 2026.
- Si les financements ne sont pas obtenus, nous marquerons une « pause ».

Coût de l'opération :

Bâtiment : 3,9 M€HT

Aménagement extérieur : 1M€HT

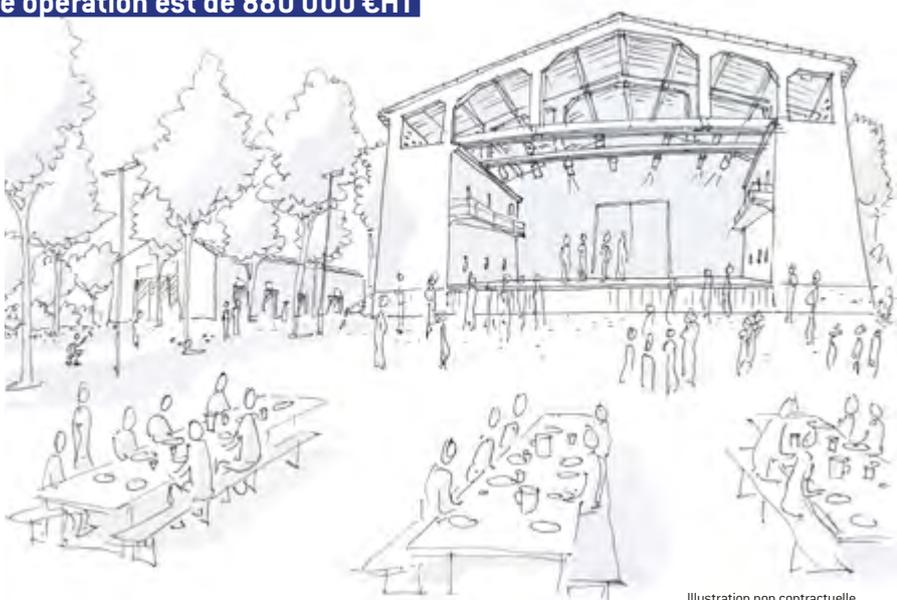


Illustration non contractuelle

Financements demandés auprès de :

- L'État : Fonds verts Friches.
- Agence de l'eau (récupération des eaux pluviales).
- Région : Fonds Friches.
- Fonds propres.

Détails de la réalisation :

- Les locaux de la Mairie se positionneront en façade du bâtiment (côté rue G. Senes).
- La salle principale sera entre la Mairie et la dernière tranche visible du bâtiment.
- La dernière tranche du bâtiment aura pour vocation un espace extérieur couvert.

Plus de précisions seront apportées, dès que les études seront plus avancées. Une présentation publique sera organisée ultérieurement.



Illustration non contractuelle

TRAVAUX Réseaux d'eaux enterrés*

*Réseaux d'eaux potables (AEP). Réseaux d'eaux usées (EU). Réseaux d'eaux pluviales (EP)

Travaux sur la Route de Montpellier

① **Travaux de la CCVH** : début des travaux en avril 2025, avec une fin prévue début août 2025.

Les travaux se dérouleront depuis le carrefour route de Montpellier-avenue du Pradas, jusqu'à la place de la Fontaine.

Ils consisteront au remplacement des canalisations :

- D'alimentation de l'eau potable.
- D'évacuation des eaux usées.
- D'évacuation des eaux pluviales.

Coût des travaux : Environ : 500 000€ payés par la CCVH,

(remplacement des canalisations d'eaux pluviales)

175 000€ payés par la Mairie

La circulation sera interdite sur la route de Montpellier pendant les travaux (sauf riverains ponctuellement).

② **Travaux d'Hérault Énergies**

Les travaux se dérouleront sur le même trajet que ceux de la CCVH mais de juin à août 2025. Ils consisteront à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Le coût des travaux est de 280 000€ à la charge de la Commune dont 90 000€ de subvention par Hérault ingénierie.

La circulation sera interdite pendant la durée des travaux (sauf riverains ponctuellement).

③ **Travaux de revêtement et de réaménagement**

L'appel d'offres pourrait être lancé en avril/mai 2025. Les travaux sont prévus depuis le carrefour (route de Montpellier- avenue du Pradas), jusqu'au carrefour de (route de Montpellier-rue Fabien Vigne).

En raison de ces travaux, la fête votive 2025 sera déplacée sur le parking du gymnase et de l'école maternelle et les lieux environnants.

Travaux sur le village ancien

① **Travaux de la CCVH** : début des travaux septembre 2025 avec une fin prévue début janvier 2026.

Ils concerneront la totalité de la rue du Château, de la rue de l'Horloge et de la rue Montante.

Les travaux consistent au remplacement des canalisations :

- D'alimentation de l'eau potable.
- D'évacuation des eaux usées.
- D'évacuation des eaux pluviales.

Le coût des travaux est en cours d'étude.

La circulation sera interdite sur l'ensemble de ces rues sur la durée des travaux.

L'accès piéton sera seulement assuré pour les riverains eu égard à la largeur de la voie.

② **Travaux d'Hérault Énergies** (rues du Château, de l'Horloge et Montante).

Ils se dérouleront sur le même secteur de novembre 2025 à février 2026. Les travaux consisteront à l'enfouissement des câbles aériens.

Le coût des travaux est en cours d'étude.

③ **L'appel d'offres** pour les travaux de surface et d'aménagement pourrait être lancé en octobre 2025.



CIMETIÈRE Aménagement

L'objectif de la Municipalité est de rendre le cimetière plus accessible sur la partie existante et de planifier l'extension future sur l'espace communal mitoyen.

Cette année, nous réaliserons la première phase qui consiste à exhumer les tombes de la zone commune par la société Aliaga.

Les travaux ont démarré le 12 mars et se dérouleront jusqu'à mi-mai 2025.

Nous rappelons que le délai accordé aux familles qui pouvaient être concernées est achevé depuis juin 2024. Aucune réponse ne nous est parvenue.

Une fois cette tâche réalisée, avec le concours du Conseil des Sages et tout citoyen qui souhaiterait y participer, nous allons envisager la mise en place, sur la partie libérée, d'un jardin du souvenir, d'un colombarium, des cavurnes d'une part, et la création de nouvelles concessions, dont le nombre est à définir, d'autre part. Ces travaux devront s'accompagner de l'aménagement du parking situé à l'entrée du cimetière, ainsi que des allées de circulation sur la partie haute, et du traitement et de la récupération des eaux pluviales qui inondent une partie du cimetière (bassin versant de la colline).

Notre objectif 2025: ➤ Réaliser le programme.

- Estimer les coûts avant cet été.
- Définir la programmation de réalisation en fonction des possibilités financières de la commune.
- Définir d'autres tranches dans l'espace et dans le temps afin de traiter l'ensemble du cimetière.

ENTRÉE DE VILLE

Une réalisation de plus

➡ Après l'entrée de ville côté route de Montpellier, dont les travaux se sont déroulés sur les exercices précédents, l'entrée de ville (route de St Paul) termine enfin, son lifting.

Il était nécessaire de rentrer dans le village par une rue et non une départementale, où certains excès de vitesse étaient constatés.

➡ Rappelons que, comme dans l'ensemble du village, la vitesse est limitée à 30km/h. Le tracé, les chaussées rétrécies, la séparation par terre-plein, contribueront au respect de la limitation de vitesse.

Le plateau traversant, situé au droit des rues Olympe de Gouges et Nelson Mandela, évitera la traversée de la Route de Saint-Paul par des véhicules. Seul le « tourne-à-droite » aux sorties des deux rues sera autorisé.

Les piétons et les vélos eux, auront une zone protégée et sécurisée pour la traversée de la Route de Saint-Paul.

➡ La piste cyclable existante a été réhabilitée.

Une voie douce de promenade, reliant le rond-point de l'arbre de vie à la promenade, le long du ruisseau des Mages a été créée. Dans peu de temps, elle sera ombragée (plantation d'arbres).

Cette circulation formera une boucle piétonne tout autour d'une grande partie de la Commune.

Le coût des travaux est de 777 800€ HT

**Le Département nous aide à hauteur de : 100 000€ (aides aux communes pour les entrées de ville)
et à hauteur de 376 000€ (convention pour revêtement du sol).**

Les travaux se sont déroulés de novembre 2024 à mars 2025, soit sur une durée de 5 mois, contre 6 prévus initialement.

L'équipe municipale tient à remercier l'entreprise Brault qui a réalisé l'ouvrage et les Montarnéens pour leur patience et leur compréhension, sachant que toute période de travaux est très difficile à accepter.

À Montarnaud l'avenir se trace.



SALLE DES FÊTES

Travaux

Une action de remise à niveau de la salle des fêtes est prévue cet été, **du 9 juin au 15 septembre 2025**. L'appel d'offres des entreprises sera lancé début avril.

Durant cette période, la salle des fêtes restera inaccessible au public.

Les espaces extérieurs à la salle des fêtes (esplanade et jardins) resteront ouverts au public, des manifestations y sont d'ores et déjà prévues.

Le relooking de la salle se fera principalement à l'intérieur, avec les entreprises, l'extérieur fera certainement l'objet d'un nettoyage par les services techniques municipaux.

Les travaux consisteront en :

- ➡ La dépose de l'ensemble des lambris et des diverses conduites sur les murs.
- ➡ La dépose des portes de l'entrée et des sorties de secours, la pose de nouvelles isolantes et conformes à la sécurité incendie.
- ➡ La démolition des deux WC existants et la création d'un espace sanitaire symétrique à la cuisine actuelle, comprenant, séparément un bloc hommes de 2WC + lavabo, un bloc femmes 2WC + lavabo, un WC handicapé mixte et un espace de rangement.
- ➡ La démolition de la cuisine et la remise en place d'un ensemble plus fonctionnel.
- ➡ Le sas d'entrée sera supprimé et permettra la mise en place d'un hall de 21 m².

La salle principale sera isolée à mi-hauteur et le couronnement sera équipé d'une rampe d'ambiance LED.

La scène comme toutes les parois créées seront traitées en peinture.

Les siphons de sol seront rebouchés, le carrelage sera ragréé et recouvert d'un revêtement souple (dalle à usage de fort trafic).

L'ensemble des rideaux des fenêtres sera déposé et remplacé par des stores à commande électrique. Le faux plafond posé en 2019 ne sera pas remplacé.

Il est envisagé le remplacement des fenêtres, si le budget nous le permet. La fenêtre qui donne sur la scène sera occultée. L'installation électrique sera remise aux normes. L'installation de sonorisation sera déposée et reposée. Toutes les commandes d'éclairage seront ramenées en façade de la cuisine (il ne sera plus nécessaire d'accéder au tableau dans la cuisine pour éclairer).

Un espace extérieur sera créé pour le container à ordures ménagères.

Le coût des travaux est de 270 000€ supportés entièrement par la commune. Dans le présent chantier, le local occupé ce jour par Zoom Photo ne sera pas traité, sa reprise s'effectuera en même temps que l'intervention sur la partie extérieure.



POURTRAITS

Arrivées et départs

Amélie MICHEL ARTUS



Nouvelle responsable de la Bibliothèque depuis le 3 février 2025.

Née en 1980 à Montpellier, après un bac littéraire, elle a enchaîné avec des études de lettres modernes. Elle a ensuite suivi à Bordeaux un DUT Édition-librairie.

« Je suis passionnée de livres tant au niveau de l'objet que du contenu. J'affectionne à la fois son pouvoir d'introspection et son ouverture au monde. »

A l'issue de son stage à Sauramps, elle a été embauchée, en tant que libraire pendant 8 ans, puis elle a eu la gestion de plusieurs rayons pendant 3 ans (universitaires, sciences, médecine, sciences humaines, philosophie, sociologie et histoire). Elle a occupé ensuite un poste de responsable des achats, son dernier emploi a été celui de responsable de secteur espace jeunesse.

Amélie donne sa vision de son nouveau poste à la bibliothèque :

« L'objectif est de faire un lieu attractif, convivial, où il fait bon de passer du temps. Rendre la bibliothèque encore plus visible pour les nouveaux publics. »

Julie POULIN



Née dans l'Oise en 1992, Julie a intégré la Mairie de Montarnaud le 24 février 2025, au poste de responsable gestion budgétaire et financière, elle remplace Valérie Gimenez.

Elle grandit dans le Doubs à Besançon, une région qu'elle quitte à 20 ans pour s'installer en Île de France, où elle se marie et devient maman de trois enfants âgés de 5, 6 et 10 ans. Titulaire d'un Bac STG option comptabilité et d'un BTS gestion comptabilité des organisations. Ce qu'elle aime dans son métier, c'est la vision globale qu'il apporte.

« Tout ce qui se passe dans une collectivité passe forcément par les finances. »

Après avoir travaillé sept ans et demi à Grand Paris Sud, au service financier, elle et sa petite famille, aspire à une meilleure qualité de vie et s'installe par conséquent, en août 2024, à Gignac.

Valérie GIMENEZ



Les chiffres n'ont jamais eu de secret pour elle! Cet agent, responsable du service finances est partie à la retraite. Originaire de Toulouse, Valérie Gimenez intègre la mairie de Montarnaud le 10 mai 1999. Elle avait en charge le suivi du budget global de la commune et celui des écoles ainsi que la gestion des recettes et dépenses d'investissement. Elle est férue de jeux de société, de marche et de « bons chocolats ». L'ensemble du Conseil municipal lui souhaite une très bonne retraite.

André MAZOYER



Après 44 ans de bons et loyaux services à la mairie de Montarnaud, cet agent technique polyvalent est parti à la retraite le 1^{er} mars 2025. Depuis son arrivée en février 1981, André Mazoyer a œuvré aux espaces verts et à l'entretien extérieur et intérieur du village, succédant ainsi à son père qui occupait le même poste. Toute l'équipe municipale lui souhaite une bonne continuation.

CADRE DE VIE

OPÉRATION

8000 arbres



Depuis 2020, grâce au Conseil Départemental et son « **Opération 8000 arbres** », la commune poursuit la plantation d'arbres : érables de Montpellier, frênes à feuilles étroites, tilleuls à petites feuilles...

Une dotation annuelle qui permet de réoxygéner le village, de mieux lutter contre la chaleur et la pollution de l'air et d'agréments le paysage urbain.

50 arbres supplémentaires reçus ont ainsi permis de poursuivre la plantation sur le chemin du Pradas et le remplacement d'arbres morts sur certains sites de la commune.

Cette opération risque d'être suspendue pour l'année 2025 par le Département, en souhaitant la reprise en 2026.



LES RIPISYLVES

Restaurer les cours d'eau

Dans le cadre du programme d'entretien de la Mosson et de ses affluents, porté et mis en œuvre par la CCVH, une gestion alternative des ripisylves (végétation qui borde les cours d'eau) a débuté en septembre 2024. Le principe est de maintenir un entretien en prévention des inondations tout en sélectionnant les arbres et arbustes de demain afin de regarnir les ripisylves dégradées.

Les agents du service GEMAPI marquent à l'aide de rubans colorés biodégradables les jeunes arbres et arbustes à conserver le long des cours d'eau afin de signaler leur présence aux équipes d'entretien et aux riverains.

La ripisylve doit être préservée car elle joue un rôle important pour le cours d'eau :

Accueil de la biodiversité ; Stabilisation des berges limitant ainsi leur érosion ; Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux et donc de propagation des crues...

Pour l'entretien :

Ne coupez pas les arbres et arbustes marqués par un ruban de couleur, privilégiez la période la moins impactante pour la biodiversité : de septembre à janvier, n'intervenez pas en engin motorisé dans le cours d'eau, et ne laissez pas de déchets végétaux en zone inondable.

Important :

Ne plantez jamais d'espèces invasives (Bambou, Canne de Provence, Erable negundo...) car elles sont incontrôlables, remplacent les essences locales et dégradent notre biodiversité.

Pour tout renseignement complémentaire :

GEMAPI de la vallée de l'Hérault

au 04 34 46 60 00

Email : gemapi@cc-vallee-herault.fr





FRELON ASIATIQUE

Lutte

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) est une espèce figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne et le territoire métropolitain. Il existe un plan national de lutte lancé en 2024.

C'est un redoutable prédateur pour les abeilles et la biodiversité : 1 seul nid de frelons asiatiques peut consommer entre 11 et 30 kg d'insectes ! Quand il recherche de la nourriture, le frelon ignore l'humain, mais à moins de 5 m de son nid, il peut-être extrêmement agressif avec un risque d'attaques massives de nombreux individus si le nid se sent menacé.

Vous découvrez un nid de frelon asiatique, que faire ?

- Ne pas essayer de détruire le nid vous-même !
- Essayez de suivre les insectes pour voir si leur nid n'est pas à proximité.
- Respecter la distance de sécurité de 5 m du nid et en faisant attention à ne pas faire de gestes brusques.
- Évaluer la dangerosité, si le nid n'est menaçant pour personne et très difficile à atteindre, il sera plus raisonnable de ne pas envisager de le faire détruire. Dans tous les cas et si possible, vérifiez à l'œil nu ou à l'aide de jumelles l'activité du nid.
- A partir de décembre le nid se vide de ses occupants, il ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présentera aucun intérêt.
- S'il est situé sur le domaine public, c'est la Mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel.
- S'il est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler un désinsectiseur professionnel. Attention ! Les entreprises de désinsectisation doivent justifier d'un certificat biocide.



Le Conseil des Sages

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX Réglementation

Règle générale

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit toute l'année

Quels sont ces déchets végétaux appelés déchets verts ?

Les végétaux coupés issus de l'entretien des jardins, parcs et terrains comme les tailles de haies et d'arbustes, les tontes de pelouse, les feuilles mortes...

Pourquoi est-ce interdit ?

- Pour préserver la qualité de l'air en évitant la libération de gaz toxiques et de particules fines
- Pour ne pas gêner les voisins par la fumée et/ou par les nuisances olfactives
- Pour ne pas risquer de générer un incendie

Alors que faire des déchets verts ?

Considérés comme des déchets ménagers, les déchets verts peuvent être :



Et si la réglementation n'est pas respectée ?

Les contrevenants encourent une contravention de 450 €.

Dérogations

Pour les particuliers soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)⁽¹⁾, les professionnels agriculteurs et forestiers

1^{er} cas

Si je suis à plus de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mon activité agricole ou forestière⁽²⁾ :

- je peux brûler toute l'année mais de manière responsable
- je fais preuve de bon sens pour ne pas provoquer d'incendie
- j'évite de brûler en période chaude et/ou de grand vent
- j'évite de brûler si j'engendre une gêne pour mes voisins



2^{ème} cas

Si je suis à l'intérieur ou à moins de 200 m de la zone sensible aux incendies de forêt et que je souhaite brûler des produits issus de mes Obligations Légales de Débroussaillage ou de mon activité agricole ou forestière⁽²⁾ :

je peux incinérer mes végétaux si je respecte les conditions du calendrier annuel.

Calendrier annuel (applicable aux propriétaires et ayant-droits)

1 ^{er} janvier au 15 mars Autorisé	16 mars au 15 juin Déclaration annuelle en mairie	16 juin au 30 septembre INTERDIT	1 ^{er} octobre au 15 octobre Déclaration annuelle en mairie	16 octobre au 31 décembre Autorisé
--	--	-------------------------------------	---	---------------------------------------

Dans tous les cas il est interdit d'utiliser le feu si



Et si la réglementation n'est pas respectée ?

- Faire du feu en forêt et à moins de 200 m est passible d'une contravention de 135 €.
- Être responsable d'un feu de forêt est passible de 3750 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Zone sensible aux incendies de forêt (bois, forêts, plantations, landes, garrigues, maquis et reboisements).

Carte des zones sensibles et de la bande associée de 200m disponible sur : www.herault.gouv.fr

Brûlages à vocation pastorale ou agricole même réglementation ...

... et dans ce cadre là j'appelle le 18 avant de brûler et je surveille le feu jusqu'à son extinction complète.



⁽¹⁾ Le débroussaillage est obligatoire autour des constructions situées à moins de 200m des espaces boisés, landes, maquis et garrigues.

⁽²⁾ Y compris les chaumes, les sarments de vigne, la taille des vergers, les produits issus de coupe de bois, les friches, les végétaux sur pied ...

JEUNESSE



SALLE DES JEUNES

Située à proximité du collège et de la Plaine des sports, ce bâtiment offrira aux adolescents Montarnéens, un nouvel espace d'accueil adapté pour les nombreuses activités, encadrées par nos animateurs.

Les travaux ont démarré le 18 novembre 2024, la livraison est prévue entre fin juin et début août 2025 pour une mise en fonction à la rentrée de septembre 2025, au plus tard. Cette réalisation clôture ainsi la première partie du plateau sportif.

La Municipalité étudie la mise en place d'une fresque élaborée avec l'ALSH ados, sur le mur limitrophe avec le Collège.

Coût : 415 000 €HT + Honoraires : 57 000 €HT.

TOTAL : 472 000 €HT.



CITY STADE

En service depuis fin janvier.

Il est situé dans l'emprise du skate-park actuel, et permet aux enfants et adolescents de jouer au football sur un terrain adapté en libérant ainsi les terrains de basket réalisés contre le collège.

Ce terrain multisport tout en acier galvanisé présente une surface de jeux de 19 m x 9,5 m.

Il est en libre accès pour les familles.

Coût : 83.500€ HT + 13.200€ HT de Maîtrise d'Œuvre

TOTAL 95 700€ HT.



PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS

Quand Sages et élèves se rencontrent...

Cela donne naissance à de belles actions sur la commune.

Traçage des jeux de cour

Fin janvier, les élèves ont tout d'abord tracé les jeux à la craie, selon les plans qu'ils ont élaborés, les Sages munis de leurs bombes de peinture ont pris la relève. Ils ont

peint des marelles dans la cour de l'école ainsi qu'une signalisation qui permet de traverser les passerelles sans courir.

Séances de jeux de société

L'objectif est de développer la pratique de jeux (de société, coopératifs, réflexion, cartes...) et de jouer avec les enfants (élèves de CP et de CM1-CM2) de façon régulière sur une période donnée. À la fin de chaque temps de jeu, l'ensemble des enfants se rassemble pour verbaliser ce qu'ils ont appris : Tu comprends cette stratégie de jeu ? Est-ce difficile pour toi de respecter les règles du jeu ? Penses-tu être «mauvais perdant», pourquoi ?

La finalité du projet serait d'inviter les familles des enfants à une soirée jeux dans la classe.



Planter des arbres, créer des liens

Matinée jardinage mi-février pour une cinquantaine d'élèves de classes de CM2 et de CP. Environ 35 petits arbres fruitiers ont été plantés à la ZAC, par les petits jardiniers du village. Les trous avaient été soigneusement préparés en amont par des membres du Conseil des sages. La plantation s'est poursuivie en classe par un atelier d'écriture CP/CM2, serein et productif. Chaque groupe d'enfants sera parrain d'un arbre et réalisera un petit écriteau explicatif, qu'ils accrocheront aux pruniers, pêchers et pommiers.



« Un véritable travail d'équipe réalisé grâce à l'investissement des enseignantes, qui transmettent à leurs élèves la curiosité, l'envie de participer à des activités nature pour devenir des écocitoyens ».

Tout a commencé dans le jardin de Michel et Claudine Miguet. Le noyau de chaque fruit mangé est jeté sur leur terrain et des petits arbres sont nés. Michel cherchait des petits jardiniers pour l'aider à les planter quelque part dans Montarnaud. Nous, les écoliers de CM2 et de CP, avons accepté la mission ! Avec l'accord du Maire, un petit bout de terre a été réservé après le petit pont des jeux, pour faire naître un petit verger.

Les pêchers, pommiers et pruniers donneront peut-être bientôt des fruits, à nous tous de les protéger. Ce projet n'a pas seulement fait naître un verger, ça a été aussi l'occasion de créer des liens avec des personnes que nous avons appris à connaître. Si vous voulez aussi des fruits, à vos pelles ! Rendez-vous à la prochaine plantation pour embellir Montarnaud.

Les CM2 et CP, planteurs d'arbres.

CMJ Renouvelé

Les nouveaux élus ont participé à leur première réunion et ont pu exprimer leurs idées. Léane, Camille, Nassim, Thaïs, Morgan, Jules et Mehdi ont échangé avec le Maire et le premier adjoint sur leurs différentes propositions, à savoir : un pédibus, un parc canin ou encore un potager commun. Ils ont ensuite voté pour élire le maire du CMJ : **Morgan Vidal** a été élu quasi unanimement.

Lors de la présentation des vœux du Maire, le 11 janvier dernier, ils se sont vus remettre leurs écharpes d'élus.



SOLIDARITÉ

CCAS

Nouvelle recrue



Alexandra Douangdara

Depuis le 14 octobre dernier et jusqu'au 30 septembre 2025, elle est en alternance au CCAS de Montarnaud.

Née le 26 avril 2000 à Castres, elle a suivi un BTS ESF (économie sociale et familiale), puis un master IDS (Intervention et développement social). Elle travaille sur le projet de création du centre social.

« Cette mission est très intéressante, l'élaboration de la rédaction du projet social avec l'ensemble des partenaires, est un beau travail d'équipe. Nous allons organiser une réunion publique et engager les habitants. »

Alexandra aime marcher, voyager et chanter mais pas seulement :

« Dans un avenir proche, j'aimerais travailler dans un centre social ou devenir un barista (un artiste du café), dans un café associatif et inclusif, car j'adore Le Latte Art »*

*Le latte art est une technique de réalisation de dessins ou de motifs sur la surface d'un café latte.

CENTRE SOCIO-CULTUREL

L'ouverture d'un centre socio-culturel sur la commune est prévue en 2027, et nous avons besoin de vous pour élaborer ce projet.

La commune de Montarnaud et son CCAS, vous proposent de remplir ce questionnaire.

Il suffit de remplir le formulaire en ligne, en scannant le QR code, ou bien si vous préférez le format papier, n'hésitez pas à venir le récupérer en mairie ou au CCAS.

Pour les retours papier, une boîte sera mise à disposition devant la mairie, à nous remettre avant le 11 avril 2025. Il est grand temps de connaître vos besoins sur votre commune.

<https://forms.gle/GPPqL3DhnCfC7fNB7>



Le vendredi 16 mai 2025 à 18h, en salle du conseil ou salle des fêtes, se tiendra un temps d'échange et de concertation entre associations, partenaires et habitants de Montarnaud.

Le but de cette soirée, c'est de repérer les services locaux proposés et de mettre en œuvre des actions pour dynamiser la commune.

Ce travail collectif viendra nourrir la réflexion et des pistes nouvelles pourront être envisagées en vue d'améliorer la commune dans son projet d'animation à visée sociale.



MOBILITÉ



Mon nouveau
Transport À la Demande

TADAM

pour être libre de me déplacer
en vallée de l'Hérault !

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault a ouvert depuis le 1^{er} juillet dernier, un nouveau service sur son territoire : le transport à la demande, TADAM.

Celui-ci s'adresse à tous, il suffit de réserver au préalable son trajet via un appel téléphonique au plus tard la veille du déplacement.

Renseignements au 04 67 67 16 74.

Sur la commune de Montarnaud :

Un premier Baptême TADAM sera organisé le 4 avril à 9h30. Il concerne tous les Montarnéens. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance de ce nouveau moyen de transport et de répondre aux besoins de mobilité sur le secteur de la Vallée Hérault.

Il débutera à 9h30, Salle du Conseil (Mairie), par :

- Une animation de 1h30 avec la présentation du service.
- Un transport gratuit A/R vers Gignac et Saint-André-de-Sangonis.
- Une navette L10 attendra le groupe à l'arrêt de l'Église. Départ vers 10h15.

GRAND'DIRE ENSEMBLE

L'association œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur la thématique du soutien à la parentalité.

Des conférences et divers ateliers sont proposés, de façon libre et non payante pour les parents, permettant des échanges riches sur diverses problématiques.

La ville de Montarnaud, via son service Enfance Jeunesse, accueille l'association et propose ainsi aux familles de la commune des temps d'échanges entre parents, accompagnés d'un professionnel.

« Un temps que pour eux ! ».

Voici les dates des ateliers parentalité pour 2025 :

à la maison des associations.

Les mardis de 20h à 21h30

29 avril

27 mai

3 juin ou 10 juin

1^{er} juillet

30 septembre

14 octobre

18 novembre

9 décembre



Grand'Dire Ensemble
Un temps pour soi, entre parents, pour échanger en toute convivialité, partager des anecdotes, des questionnements, avec l'éclairage d'une professionnelle, trouver des pistes, s'alléger !

ATELIER PARENTS

A MONTARNAUD - salle des associations
une fois par mois le mardi de 20h à 21h30
4/03, 29/04, 27/05, 10/06, 1/07, 30/09, 14/10, 19/11, 9/12
Ateliers gratuits grâce à nos partenaires (subventionnés)

Futurs parents, parents, grands parents, assistante familiale et toute personne en situation d'éducation.
Inscription sur notre site : www.granddireensemble.org -
contact@granddireensemble.org - Association loi 1901

CULTURE

CHÂTEAU Visite à deux voix

La propriétaire des lieux, **Brenda**, propose à nouveau la visite du château dès le mois de mai. Sa fille **Syrah**, diplômée d'histoire de l'art vous invite également, à découvrir toutes les facettes de ce lieu classé.

Le château sera ouvert à la visite guidée uniquement sur réservation. Les vendredis, samedis, dimanches et tous les jours fériés du 1^{er} mai au dimanche 18 août.



Horaires
Le matin : 10h00
Après-midi : 14h00
Tarif par personne : 8 €
Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans
Paiement par chèque ou en espèces uniquement.
Durée de la visite : 45 minutes environ.

Durant les mois de mai et juin, possibilité de réserver des visites pour les écoles, ou des groupes d'enfants (éventuellement en semaine si le vendredi ne convient pas) : Tarif pour les enfants de moins de 10 ans : 6 € par enfant.

NOUVEAUTÉS : Visite surprise d'anniversaire ou autres occasions.

Visites par Syrah du 5 mai au 31 juillet (hors jours fériés). Horaires : du lundi au jeudi à 10 heures.

Contact et réservation au : 06 51 90 73 04

Merci de laisser un message avec vos coordonnées.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Samedi 21 juin 2025

A la recherche de talents

Vous êtes chanteur ? Musicien ?

La ville vous propose de vous produire bénévolement lors de cette grande fête des mélomanes.

Candidatez avant le 30 mai 2025 !

Contact :
04 67 55 40 84

Email :
n.abbaoui@montarnaud.fr



THÉÂTRE

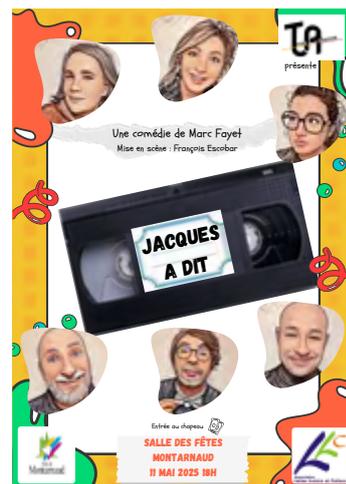
Dimanche 11 Mai 18h00

Laissez-vous emporter par cette comédie pleine de surprises de Marc Fayet. Six amis d'enfance se réunissent après s'être plus ou moins perdus de vue.

Mise en scène de François Escobar. Cie Tous Azimuts.

Spectacle tout public
à partir de 10 ans.
Entrée au chapeau.
Salle des Fêtes.

Renseignements :
Tél. : 04 67 55 40 84
contact@montarnaud.fr



FÊTE de la nature et journée de la jeunesse et des sports



Du mercredi 21 mai au samedi 24 mai, Montarnaud célèbrera la Fête de la Nature sous le signe du buffet de la nature ! Cette édition promet une immersion savoureuse à travers des balades gourmandes et des ateliers de cuisine mettant en valeur les plantes comestibles.

Plaine des sports à partir de 9h30.

Au programme :

Mercredi 21 mai : Lancement de la Fête de la Nature avec le Service Jeunesse : balades gourmandes pour découvrir et récolter les trésors comestibles offerts par la nature, puis ateliers culinaires partagés.

Samedi 24 mai : Grande journée festive en partenariat avec la CCVH, nous fusionnons avec le thème « **Jeunesse et Sport** » pour une journée rythmée par :

- Des animations nature et sportive.
- Des ateliers de cuisine sauvage.
- Un buffet gourmand à base des plantes récoltées
- **Matin** : randonnée botanique/gourmande.
- **Midi** : buffet campagnard.
- **Après-midi** : activité sportive avec démonstration, ouvert à tous licenciés ou non.
- Mise en place d'un bingo dès le départ à valider à chaque activité pratiquée.
- **18h00** : collation et remise des récompenses honorifiques.

Les associations partenaires :

Garrigue Gourmande; Les Jardins de Tellus; Les Fleurs Sauvages; Les cueilleuses sauvages; La Boule Montarnéenne; associations sportives, culturelles, CMJ, conseil des sages, ALSH ados, service jeunesse...

Venez nombreux profiter de cette expérience unique où nature et gastronomie se rencontrent pour éveiller vos papilles !

FÊTE de la transhumance 2025

L'événement incontournable de La Fête de la transhumance cette année sera célébrée le **vendredi 6 juin**, mettant à l'honneur le pastoralisme, savoir-faire ancestral qui façonne nos paysages et notre patrimoine rural. Cette tradition, qui permet aux éleveurs de déplacer leurs troupeaux vers de nouveaux pâturages, est une véritable ode à la relation entre l'homme, l'animal et la nature.

Ouverture au public à partir de 18h30, jusqu'à 24h00.

Dès 18h30 départ face à la clinique Saint Antoine, le troupeau traversera le village, offrant un spectacle unique avant de rejoindre le terrain face au gymnase Yannick Noah.

Tout au long de la soirée, de nombreuses animations gratuites permettront de découvrir les métiers et traditions liés à l'élevage :

- Démonstration de chiens de troupeau et techniques de conduite des brebis.
- Tonte de brebis en direct pour mieux comprendre le travail des bergers.
- Balades en calèche pour petits et grands.
- Animations et surprises pour une immersion au cœur du monde pastoral.
- Marché local de 18h00 à 23h00. **Place au Terroir** avec la participation de la CCVH et la présence de producteurs passionnés.

Vous pourrez déguster et acheter : pain, fromages, charcuteries et autres spécialités régionales. Sélection de vins avec la participation des vignerons locaux. Miel, confitures et douceurs artisanales. Restauration sur place pour savourer ces produits dans une ambiance chaleureuse.

Participants :

Asso. Lou Patus; Asso le Berger du Pic; Asso La Sauce Festive; La CCVH; Place au terroir; Les agriculteurs et artisans locaux...

À la tombée de la nuit, place à la fête !

Ambiance musicale avec la **Peña Camarga** pour un moment festif et convivial. Soirée dansante jusqu'à minuit. Buvette et restauration.

Un événement à ne pas manquer pour célébrer ensemble notre patrimoine rural et vivre une soirée authentique, entre traditions et festivités !



EN 2024 À LA BIBLIOTHÈQUE



L'équipe

4 professionnels
4 bénévoles



Les inscrits*

624 inscrits actifs

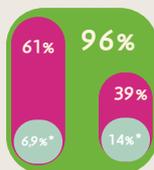


148 nouveaux inscrits



Les collections

15150 documents à la bibliothèque



2% CD et DVD
2% Jeux de société



39 abonnements presse

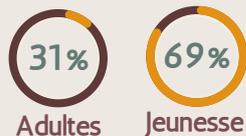


Les acquisitions

1122 nouveaux documents :
768 Jeunesse **354** Adultes
12 jeux

Les prêts

40503 prêts au total :



La fréquentation

Secteur Jeunesse **7277** Secteur Adulte **2987**



423 aux ordinateurs
334 aux jeux de société
427 aux jeux numériques

Les accueils de classe

18 élémentaire et **9** maternelles
122 séances
1716 documents prêtés
2643 élèves



Des partenariats

ALSH ados (animation à la bibliothèque et à la salle ados, prêt de livres) ;
ALSH Katchouks (animation à la bibliothèque, prêt de livres) ;
ALSH Ouistitis (animation à l'école, prêt de livres) ;
Collège (animation en partenariat avec CCVH et CEMEA) ;
Médiathèque départementale (prêt de documents, de matériel, d'expositions, auteurs, ...) ;
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (Spectacles, collections, animations, musique...) ;
CCAS (semaine bleue et ateliers mémoire des anciens) ;
Clinique Saint Antoine (prêt de livres).
Crèche (objet artistique non identifié : OANI)



Des prestataires

L'Oreille Bavarde **13** ateliers petite enfance
Homo Ludens **22** matinées de jeux à la bibliothèque
et **1** soirée Rétrogaming
Init MJ initiation jeu de rôle

Les actions culturelles

Les nouvelles actions

Echecs, présentations d'univers, découverte d'auteur.trice, tournoi de jeu vidéo, racontines d'albums, sophro-théâtre, club de lecture, OANI, jardins littéraires, lectures déambulations, Blink book...

Les événements

Nuit de la lecture, Mots parleurs, Mois du film documentaire, Partir en livre, FIFE, Fête de la nature, Fête de la science, Tapatoudi, bibliothèques en folie...



Bibliothèque municipale
13 allée Jean Moulin

04 67 55 48 16 - bibliotheque@montarnaud.fr

NOUVEAUX HORAIRES

Mardi 16h00 - 18h30
Mercredi 9h30 - 12h30 et 14h00 - 18h30
Vendredi 16h00 - 18h30
Samedi 9h30 - 12h30

Retrouvez l'intégralité de la programmation sur le site de la mairie.



BIBLIOTHÈQUE

Évènements

Jeudi 03 avril de 20h30 à 22h.

Spectacle « Cultivons des tenailles ».

Écrit par Elisa Sabathié (autrice et créatrice sonore) et interprété par Maëlle Marion (comédienne). Ce texte raconte l'errance, l'exil et la fraternité qui animent 5 personnages sur près de 40 ans.



Salle des fêtes.

Adultes et enfants à partir de 8 ans.

Réservation au 04 67 55 48 16.

Vendredi 04 avril de 18h30 à 22h.

Fresque des Nouveaux Récits.

Vivez une expérience collaborative permettant d'imaginer une société différente, compatible avec les limites planétaire et désirable pour tous.



À la bibliothèque. À partir de 15 ans.

Inscriptions au 04 67 55 48 16.

Exposition du 15 au 26 avril.

« l'Odysée d'Hakim »

À la bibliothèque.



Mercredi 16 avril de 10h à 12h.

Atelier Repair Café Numérique.

Vous rencontrez des petits problèmes avec votre tablette, téléphone ou ordinateur ? Cet atelier est l'occasion de discuter de vos problématiques informatiques du quotidien autour d'un café convivial.



À la bibliothèque. Ouvert à tous.

Renseignements : 06 20 92 22 24.

Mercredi 4 juin de 18h à 19h15.

Sieste musicale.

Vivez une écoute subtile par la relaxation.



À la bibliothèque. Adultes.

Sur inscription au 04 67 55 48 16.

Mercredi 25 juin de 9h30 à 16h.

Profitez d'une journée avec un programme riche et varié dans le jardin de la salle des fêtes. Lors de la pause de midi, vous pouvez amener un plat à partager ou simplement votre pique-nique.

Pour tous.



Sur inscription au 04 67 55 48 16.

ANIMAL TOTÉMIQUE

Lou Simbeu



Comme un grand nombre de communes, Montarnaud va posséder son animal totémique, un taurillon devenu Toro, baptisé « **Lou Simbeu** ». Le Simbeu est un taureau docile qui déplace les manades et montre le chemin.

Lou Simbeu est en cours de création :

- La structure métallique est réalisée par **Anthony Garcia**, adjoint au cadre de vie, dans les locaux des services techniques.
- La tête sera réalisée par impression 3D dans les locaux de l'Alternateur à Saint-André-De-Sangonis.
- L'habillage final fera l'objet d'un appel aux bonnes volontés.

Si toutes les phases de montage sont terminées, l'animal totémique devrait être baptisé début juin, en présence des autres animaux totématiques locaux. Ces derniers sont des emblèmes exhibés lors de manifestations culturelles ou des fêtes votives. Parmi les plus connus : l'Âne de Gignac, le Bœuf de Mèze, le Poulain de Pézenas...

Pour que Lou Simbeu vive et représente notre collectivité, il est nécessaire de mobiliser :

- 1 personne qui le guide et qui le fasse danser.
- 3 personnes qui le portent et lui donnent vie. Prévoir 2 ou 3 remplaçants.
- Les personnes participantes seront habillées en rouge et noir.

Merci aux associations, de prendre part à la vie de notre animal totémique et communiquer à **Monique Teissier**, adjointe aux sports et aux festivités les noms de leurs adhérents qui souhaitent participer.

m.teissier@montarnaud.fr

Une association Lou Simbeu sera créée, si aucune association ne souhaite prendre sous sa coupe l'animal totémique.

VIE ASSOCIATIVE

ASMPV



L'ASMPV a été fondée en 1975, et depuis ses débuts, elle a su se faire une place dans le paysage footballistique local grâce à la passion et à l'engagement de ses membres.

Le club a rapidement évolué au sein des compétitions régionales, atteignant même les plus hauts niveaux. Au fil des décennies, le club a connu plusieurs réussites et a formé de nombreux joueurs.

Aujourd'hui, le club compte environ 200 licenciés, preuve de son attractivité et de son dynamisme. Cette association comprend des joueurs de tous âges, des entraîneurs, des bénévoles et des supporters passionnés.

Les jeunes joueurs, mais également les plus expérimentés, s'engagent avec énergie dans les compétitions locales et régionales, dans un esprit de convivialité et de respect.

L'ASMPV a également toujours porté une attention particulière à la formation des jeunes, qui constituent l'avenir du football local. À ce titre, elle a su mettre en place des structures pour les plus jeunes et offrir des conditions propices à leur épanouissement sportif.

Cette année, le club fêtera ses 50 ans d'existence. Cette date marquante sera célébrée lors d'un événement spécial le 28 juin prochain, rassemblant anciens joueurs, bénévoles, supporters et partenaires du club. Ce sera l'occasion de



revenir sur l'histoire du club, ses exploits passés, et de renforcer l'unité au sein de la vie associative de Montarnaud. Le club est bien plus qu'une simple équipe sportive, c'est un acteur important du football dans la région, qui continue de travailler pour pérenniser son existence, en cultivant les valeurs du sport, de la mixité et de la solidarité.

LOUIS FOUQUET

Double champion



Début janvier, lors des championnats d'Occitanie de K1 style, (une discipline de kick-boxing où les compétiteurs utilisent des techniques de coups de pied, de poing, et de genou), le jeune Montarnéen **Louis Fouquet** a été sacré champion d'Occitanie dans la catégorie senior.

Ismaël Aiada l'entraîneur et président du club Muaythai 34 de Montarnaud « À 18 ans, il obtient ainsi son billet pour le championnat de France de K1 qui aura lieu les 26 et 27 avril à Istres ».

Louis, grâce à cette dernière victoire devient double champion d'Occitanie dans les deux disciplines : kick-boxing et K1. Un palmarès impressionnant obtenu grâce à sa détermination, sa rigueur, et une discipline bien rodée :

« J'ai plusieurs entraînements par semaine avec le club, y compris le dimanche matin et en plus je cours 10 à 15 km pour le travail de cardio et d'endurance ». Malgré son jeune âge, il reste serein et confiant « Cela m'a apporté une confiance en moi, une bonne hygiène de vie, un équilibre. Mon rêve serait de pouvoir être professionnel tout en travaillant. Je ne me mets pas de pression, mais quand on me lève le bras pour marquer la fin de la compétition, c'est quand même un soulagement ! »

Louis est actuellement en 1^{ère} année de faculté économique et aimerait travailler dans l'univers de la finance.

SPORT GYM MONTARNÉEN



Plusieurs podiums pour les jeunes Montarnéennes au championnat départemental Ufolep de gymnastique artistique qui s'est déroulé fin janvier à Lavérune.

«*Nous avons obtenu des podiums individuels ou par équipes dans 4 catégories. Les jeunes Montarnéennes sont championnes départementales par équipe et se qualifient ainsi pour la finale les 25 et 26 mai à Blanquefort*», indique **M'chita Imane** responsable technique sport gym Montarnéen.

Ces excellents résultats collectifs ont été réalisés en partie grâce aux performances brillantes obtenues à titre individuel par **Louise Moioli** (championne départementale), **Anaïs Francru-Cave** et **Louise Morat** (2nd), **Alicia Guimbard** et **Méline Gonthier** (3^{ème}).

SCRABBLE

Podium pour deux collégiens au championnat régional.



50 élèves du CE2 à la 6^{ème} venus du Gard, de l'Hérault et de la Lozère ont participé à la finale régionale de Scrabble scolaire, le 1^{er} février à Montpellier. Un tournoi organisé et arbitré par

les délégués scolaires de l'Hérault et du Gard, aidés par des joueurs des clubs de Montpellier et Montarnaud. Deux parties en dix coups étaient au programme avec la formule duplicate. Deux collégiens Montarnéens se sont particulièrement distingués puisqu'ils sont montés sur les deux plus hautes marches du podium, complété par **Théa Andouard**, élève de CM2 de Saint-Aunès. 1^{er} : **Léo Pioch**, déjà champion départemental et son camarade **Maël Haddadi**, 2^{ème}, champion départemental cette année.

Les deux copains se retrouveront lors de l'étape ultime qui aura lieu le samedi 29 mars à Paris et réunira les meilleurs scolaires de toute la France. **Maël Nicolas**, élève de CM2 termine à la 4^{ème} et se qualifie aussi pour la finale du championnat de France.

Le 16 février dernier, le Club de Montarnaud s'est une nouvelle fois distingué lors du championnat régional de scrabble qui a réuni 80 compétiteurs de 16 clubs de la région avec un trophée remporté pour **Olivier Paloc**, enseignant, récemment retraité.

ESPOIR POUR UN ENFANT

Nouveaux horaires

L'association étend ses horaires d'ouverture. Désormais elle ouvre ses portes également le mercredi après-midi.

Merci de ne pas stationner devant la porte d'Espoir pour un Enfant, un panneau a été d'ailleurs installé sur le parvis de l'association.

Rappel horaires et jours d'ouverture :

Mardi matin pour le dépôt : 9h à 11h

Ouverture au public

Mercredi : 9h à 12h et de 14h à 16h30

Samedi : 9h à 12h

Pour rappel, la colonne textile et chaussures installée sur le parking de la Mairie, et disponible 24h/24 n'est pas une poubelle ! Respectez les bénévoles en y déposant que du linge propre.



PAROLE À...

Tribune de l'opposition

L'opposition a fourni le texte d'une Tribune le 21 février 2025.

En ma qualité de Directeur de la publication, j'ai refusé de la publier car elle comprenait des propos diffamatoires et mensongers tant à mon égard qu'à l'égard du président d'une autre collectivité, engageant ma propre responsabilité au regard de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

J'ai proposé à l'Opposition de présenter un autre texte ou un texte remanié avant le 6 mars à 17h00 pour garantir l'impression du MAG' dans les délais.

Aucun texte ne nous a été produit.

Montarnaud Ensemble

Tribune de la majorité

Votre vote a servi à quelque chose !

Nous sommes vos élus, les représentants que vous avez désignés et qui portent le projet pour la commune que vous avez choisi. Un projet pour l'avenir qui tient compte des réalités de Montarnaud tout en visant un futur désiré.

Nous nous appuyons sur vous, nous ne pouvons pas avancer seuls, car les contraintes sont nombreuses. Nous progressons avec tous les Montarnéennes et Montarnéens grâce aux différents modes de concertation et réunions de quartiers pendant lesquels nous vous rendons compte de notre travail et nous vous écoutons. Novices dans ces responsabilités lors de notre prise de mandat, nous avons appris les "rouages" du fonctionnement d'une commune. Ceci nous a permis de tenir les promesses faites lors de la campagne électorale.

Nous sommes également engagés et présents dans les différentes commissions auprès de la CCVH et du Pays Cœur d'Hérault où nous nous faisons les porte-voix de Montarnaud.

Depuis notre prise de fonction en mai 2020 (post-Covid) nous avons eu à cœur l'amélioration du bien-être de chacun. Et les réalisations sont maintenant nombreuses pour en témoigner. Nous n'oublions pas que Montarnaud, c'est vous !

Montarnaudcvous

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

SÉANCE DU 2/12/2024 Adoption :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024.
- Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG de l'Hérault.
- Refonte du régime indemnitaire de la filière police municipale.
- Modification du tableau des effectifs.
- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la réhabilitation de la cave.
- Modification des tarifs du lieu d'accès multimédia (LAM).
- Résiliation du bail emphytéotique de M.Fournier sur la parcelle communale cadastrée BM48 au lieu-dit Les Cadenades.
- Convention d'expérimentation d'une extension de la gratuité des transports en commun de la Métropole de Montpellier aux habitants de la commune de Montarnaud.

SÉANCE DU 13/01/2025 Adoption :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025.
- Soutien aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.
- Avenant au contrat d'assurance statutaire du personnel avec Relyens.
- Avenant n°1 à la convention de mutualisation du service formation-prévention de la CCVH.
- Adhésion de la commune au groupement de commande pour la fourniture d'un logiciel de communication financière.
- Acquisition de la cave coopérative de Montarnaud.
- Convention tripartite pour la mise à disposition de l'exposition « L'odyssée d'Hakim » avec l'association Aporia et le Collège Vincent Badie.
- Indemnité d'éviction à la société Tropikal Pizza en raison de la novation de son bail commercial.
- Hérault énergies travaux de renforcement sur le réseau de distribution publique d'électricité Beauvezet.
- Débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2025.

RETOUR EN IMAGES

Jeudi 5 décembre



Pose de la 1^{ère} pierre de la Salle des Jeunes, inauguration du street work out, visite du chantier du city park et du chantier d'Hérault Logement. En présence du sous-préfet de Lodève, Eric Suzanne, Jean-François Soto, Maire de Gignac et Président de la CCVH et Jean-Pierre Pugens, Maire de Montarnaud.

Samedi 7 décembre



Beaucoup de monde pour cette nouvelle édition du Marché de Noël sur l'esplanade.

Mardi 10 décembre



Succès pour le traditionnel repas des aînés offert par la Municipalité avec 140 participants, qui entre 2 plats, ont pu fouler la piste de danse.

Dimanche 15 décembre



Une salle des fêtes remplie pour assister à une pièce de théâtre de la compagnie Ombres et Couleurs « Scènes de famille ».

Mercredi 8 janvier



Atelier d'illustration avec Marie Dorléans à la bibliothèque.

Samedi 11 janvier



Cérémonie des vœux du Maire, en présence de : Nicole Morère, Conseillère départementale, Julie Frèche, Vice Présidente de 3M, Jean-Pierre Grand, sénateur, Michaël Delafosse, Maire de Montpellier.

Samedi 18 janvier



Conférence de Michel Barel sur l'histoire du café à la bibliothèque.

Samedi 25 janvier



Les amoureux des livres étaient au rendez-vous pour la 9^{ème} édition de la Nuit de la lecture à la bibliothèque.

Vendredi 7 février



Petit moment de beauté et de poésie. De nombreuses cigognes se posent à Montarnaud.

Dimanche 9 février



« Le Colonel Oiseau » du Théâtre Populaire de la Vallée de l'Hérault, dans le cadre du festival des Mots Parleurs, a fait salle comble.

Mercredi 12 février



Atelier DIY. Fabrication de produits maison à la bibliothèque.

Jeudi 13 février



Musi'spectacle de la compagnie CROCAMBULE « Opérette en six pattes », pour le bonheur des plus petits. À la bibliothèque.

Lundi 17 février



Départ au séjour neige en Haute-Loire pour 44 enfants de 8 à 15 ans. Avec le service jeunesse de Montarnaud.

Jeudi 20 février



Visite du Préfet de l'Hérault, Francois-Xavier Lauch, à Montarnaud. Accompagné du sous-préfet de Lodève Eric Suzanne et de Nicole Morère, conseillère départementale. La cave et d'autres dossiers majeurs ont été abordés.

Les 1 et 2 mars



12^{ème} édition de la Balade Historique Cévenole sous le soleil qui a ravit les spectateurs, venus nombreux.

AGENDA

AVRIL

Samedi 26 de 14h à 18h



A Saint André de Sangonis.
Journée inter village CCVH.

Dimanche 27 à 10h30



Au monument aux morts.

MAI

Jedi 8 à 10h00



Au monument aux morts.
Présence des anciens combattants et l'ANACR.

Dimanche 11 Mai à 18h00



Théâtre- Salle des Fêtes.

Renseignements : 04 67 55 40 84
contact@montarnaud.fr

Mercredi 21 et samedi 24 - 9h30



Plaine des sports.

Vendredi 30 de 14h00 à 19h00



JUIN

Du 5 au 8



Plaine des sports.

Vendredi 6 - 18h30



Samedi 21



Restauration par les commerçants et food truck.

Mercredi 25 de 9h30 à 16h00



Jardin de la salle des fêtes.

Samedi 28



50^{ème} anniversaire de l'ASMPV.

CINÉMA

Samedi 12/04 à 18h30



Salle des fêtes - Tarif unique : 5€

Vente des billets 30 min avant la séance.
Les enfants de moins de 12 ans doivent être impérativement accompagnés par un adulte.

Programmation à venir.

le 10/05 et 14/06

Voir sur les réseaux sociaux
ou site internet Ville de Montarnaud.

